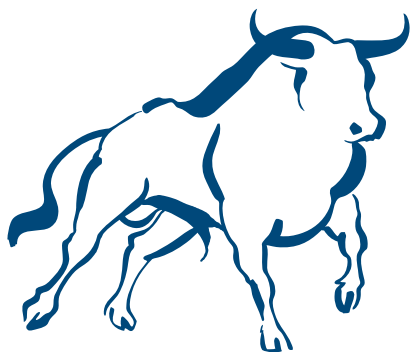




UKAL

Le monde de l'élevage



“NOUVEAUTÉS PRINTEMPS 2021”

www.ukal-elevage.com

DOFF ANTI-LIMACES ET ESCARGOTS



UTILISATION

DOFF Anti-Limaces et Escargots est un appât sous forme de granulés prêt à l'emploi luttant contre les limaces et les escargots qui causent des dégâts au jardin.

- Les granulés gonflent, absorbent l'eau des sols humides et deviennent plus attractifs pour les limaces.
- Après avoir consommé les granulés, les limaces cessent de s'alimenter et se retirent dans leurs abris pour mourir, ne laissant aucune trace de bave.
- Peut être utilisé au jardin et au potager.
- Formulation résistante à la pluie jusqu'à **14 jours**.
- À base de **phosphate de fer**, minéral naturellement présent dans le sol.
- Préserve les animaux domestiques et les hérissons.

COMPOSITION

10 g/kg Phosphate ferrique dihydraté (Cas-N°14567-75-0)

TECHNOLOGIE DURATECH

Ce procédé de fabrication est spécifique à Doff et produit un **granulé bleu vif**, qui est facile à voir à la surface du sol, même au bout de 2 semaines. Il a une grande longévité, est résistant à la pluie et donne un granulé **très appétent** pour les limaces et les escargots.

MODE D'EMPLOI

DOFF ANTI-LIMACES ET ESCARGOTS doit être appliqué dès les premiers signes de dommages faits aux plantes ou aux cultures, de préférence en fin de soirée ou tôt le matin, dans des conditions légèrement humides, lorsque les limaces sont les plus actives.

L'application peut être répétée au minimum 1 semaine plus tard s'il ne reste aucun granulé de l'application précédente à la surface du sol. Répéter l'opération au maximum 4 fois si nécessaire.

Épandre régulièrement autour des plantes et non sur les feuilles et sans faire de petits tas.



Utilisable en
Agriculture Biologique
Conformément
au Règlement
CE n°834/2007
AMM : 2200067



[Article 47
Règlement CE
n°1107/2009]



Précaution d'emploi
Voir FDS

Usage(s) correspondant au catalogue des usages en vigueur au 1 ^{er} avril 2014	Dose d'emploi du produit	Nombre d'applications	Intervalle entre applications	Délai avant récolte (DAR)
11012903 - Traitements généraux*Trt Sol*Limaces et escargots	3,8 g/m ²	4	7 jours	1 jour

Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.



500 g



1 kg

DOFF ANTI-LIMACES ET ESCARGOTS PLUS



UTILISATION

DOFF Anti-limaces et escargots Plus est un appât sous forme de granulés prêt à l'emploi luttant contre les limaces et les escargots qui causent des dégâts au jardin et au potager.

- Les granulés gonflent, absorbent l'eau des sols humides et deviennent plus attractifs pour les limaces.
- Après avoir consommé les granulés, les limaces cessent de s'alimenter et se retirent dans leurs abris pour mourir, ne laissant aucune trace de bave.
- **Grâce à sa haute concentration**, le produit couvre au minimum **4 fois plus de surface** qu'un produit classique.
- Formulation résistante à la pluie jusqu'à **14 jours**.
- À base de **phosphate de fer**, minéral naturellement présent dans le sol.
- Préserve les animaux domestiques et les hérissons.

COMPOSITION

29,6 g/kg Phosphate ferrique dihydraté (Cas-N°14567-75-0)

TECHNOLOGIE DURATECH

Ce procédé de fabrication est spécifique à Doff et produit un **granulé bleu vif**, qui est facile à voir à la surface du sol, même au bout de 2 semaines. Il a une grande longévité, est résistant à la pluie et donne un granulé très **appétent** pour les limaces et les escargots.

MODE D'EMPLOI

DOFF ANTI-LIMACES ET ESCARGOTS PLUS doit être appliqué dès les premiers signes de dommages faits aux plantes ou aux cultures, de préférence en fin de soirée ou tôt le matin, dans des conditions légèrement humides, lorsque les limaces sont les plus actives.

L'application peut être répétée au minimum 1 semaine plus tard s'il ne reste aucun granulé de l'application précédente à la surface du sol. Répéter l'opération au maximum 4 fois si nécessaire.

Épandre régulièrement autour des plantes et non sur les feuilles et sans faire de petits tas.



Utilisable en
Agriculture Biologique
Conformément
au Règlement
CE n°834/2007
AMM : 2200068



[Article 47
Règlement CE
n°1107/2009]



Précaution d'emploi
Voir FDS

Usage(s) correspondant au catalogue des usages en vigueur au 1 ^{er} avril 2014	Dose d'emploi du produit	Nombre d'applications	Intervalle entre applications	Délai avant récolte (DAR)
11012903 - Traitements généraux*Trt Sol*Limaces et escargots	0,7 g/m ²	4	7 jours	1 jour

Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.



425 g



750 g

129560050 - 500g



5 013655 215625

Carton de 12



05013655215663

1%



129560100 - 1 kg



5 013655 215632

Carton de 12



05013655215670

1%



129561425 - 425 g



5 013655 215649

Carton de 12



05013655215687

Innovation
3%
Innovation



129561750 - 750 g



5 013655 215656

Carton de 12



05013655215694

Innovation
3%
Innovation



LE WEBSHOP UKAL



**"SIMPLE ET RAPIDE,
PASSEZ VOS COMMANDES
24H/24 ET 7J/7!"**



www.ukal-elevage.com



RETOUVEZ LA VIDÉO
EXPLICATIVE DE
NOTRE WEBSHOP
EN SCANNANT CE
QR CODE

Distribué par



UKAL
Le monde de l'élevage

UNE COMMANDE, UNE QUESTION ?

Contactez-nous au **03 88 07 40 15** ou
par email : **ukalel@ukal.com**

